



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 novembre 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-dix-septième réunion directive

Genève, 3-5 février 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement.*
4. *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends (Étude 2024 sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : le piège de la faible croissance, les changements climatiques et les tendances de l'emploi)*
5. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
6. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
8. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.



II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour

1. À la séance plénière de clôture de sa soixante et onzième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième réunion directive. Cet ordre du jour provisoire est reproduit au chapitre I ci-dessus.

Point 2

Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

2. Les débats que le Conseil tiendra au titre de ce point de l'ordre du jour seront l'occasion d'examiner le *Rapport sur le commerce et le développement 2024 : Repenser le développement à l'ère du mécontentement*.

3. Ledit rapport met en évidence plusieurs changements à l'œuvre qui, conjugués, infléchissent le processus de mondialisation. Les nouvelles technologies associées à la transition écologique, l'intelligence artificielle, la bio-informatique et l'innovation financière annoncent la prochaine vague de croissance mondiale. Par leurs répercussions sur les décisions relatives au commerce et à l'investissement, les tensions géopolitiques pourraient entraîner une intensification du télétravail (*homeshoring*). Le tournant géoéconomique et géopolitique que prend la mondialisation aggrave un grand nombre des problèmes auxquels les pays en développement font face depuis longtemps. Les tensions qui s'exercent au niveau mondial sur la finance, le commerce et la dette montrent combien il importe de trouver des trajectoires de développement qui aboutissent à une croissance équitable et durable, de progresser dans la transition verte et de mettre en place une architecture financière internationale qui réponde aux besoins de développement. Par ailleurs, des possibilités s'ouvrent pour le Sud mondial, qui doit reformuler ses besoins et ses priorités. Cinq grands thèmes sont examinés dans le Rapport :

- a) Une nouvelle normalité, à la baisse, pour l'économie mondiale ;
- b) L'évolution de la structure du commerce et des politiques commerciales ;
- c) L'avènement de l'économie des services ;
- d) La financiarisation dans un nouveau cycle des produits de base ;
- e) Le Sud mondial et sa quête d'un financement du développement à long terme.

Documentation

UNCTAD/TDR/2024
et Aperçu général

*Rapport sur le commerce et le développement 2024 :
Repenser le développement à l'ère du mécontentement*

Point 3

Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement

4. Dans cette publication, les auteurs réfléchissent à la manière dont les marchés du carbone pourraient permettre de concilier croissance économique et action climatique dans les pays les moins avancés (PMA) et évaluent la capacité des PMA à mobiliser des capitaux pour le développement durable. Les PMA sont parmi les premiers pays à se lancer sur les marchés du carbone, mais les projets de réduction des émissions de carbone restent concentrés dans une poignée d'entre eux. Jusqu'à présent, les marchés du carbone n'ont pas beaucoup contribué au financement du développement durable ni au financement de l'action

climatique sur leur territoire, et n'ont guère eu de retombées positives en matière de développement durable. Pour autant que les prix sur les marchés internationaux du carbone restent suffisamment élevés pour attirer les investisseurs, il y aurait nombre de projets qui pourraient être menés dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des énergies renouvelables. Cependant, la participation aux marchés du carbone a un coût et n'est pas exempte d'inconvénients, notamment parce qu'elle limite la marge d'action des pays et les expose à l'instabilité des marchés. Les auteurs avancent des idées pour que la participation aux marchés du carbone serve davantage au développement durable des PMA.

Documentation

UNCTAD/LDC/2024
et Aperçu général

Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement

Point 4

Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends (Étude 2024 sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : le piège de la faible croissance, les changements climatiques et les tendances de l'emploi)

5. La publication de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes intitulée *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends* (Étude 2024 sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : le piège de la faible croissance, les changements climatiques et les tendances de l'emploi) sera présentée au Conseil. Faible depuis des décennies, la croissance économique de l'Amérique latine et des Caraïbes a peu de chances d'être relancée au moyen de politiques macroéconomiques, compte tenu de la situation mondiale et régionale. Il ressort de la publication que peu d'emplois sont créés, en particulier dans le secteur formel, et que la probabilité de travailler dans le secteur informel est plus élevée pour les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les migrants et les habitants des zones rurales.

Documentation

LC/PUB.2024/10-P

Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends

Point 5

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

6. Au titre de ce point, le secrétariat portera à l'attention des États membres, pour examen, des éléments concernant les préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Point 6

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

7. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-neuvième session.

Documentation

TD/B/WP/335

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-neuvième session

Point 7

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

8. Le Conseil examinera le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa huitième session.

Documentation

TD/B/EFD/8/3

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa huitième session

Point 8

Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

9. Le Conseil sera invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session extraordinaire.

Documentation présentée pendant la session

Point 9

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

10. Le secrétariat de la CNUCED n'a reçu aucune demande d'inscription sur la liste visée à l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil. La liste des organismes intergouvernementaux agréés figure dans le document TD/B/IGO/LIST/13.

b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

11. Le secrétariat de la CNUCED n'a reçu aucune demande d'inscription sur la liste visée à l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil. La liste des organisations non gouvernementales agréées figure dans le document TD/B/NGO/LIST/30.

Point 10

Questions diverses

Point 11

Adoption du rapport
